

Quartier Saint- Victor

Compte Rendu
Séance du
02/10/2019



Ordre du Jour :

1. Point d'étape sur les travaux de mécanisation de la station Jussieu par la RATP
 2. Point d'information sur la pollution au plomb dans le 5^e
 3. Communication sur le Budget participatif 2019
 4. Divers
-

1. Point d'étape sur les travaux de mécanisation de la station Jussieu par la RATP

Rappel des demandes formulées par la Mairie du 5^e.

Mme la Maire rappelle les deux points sur lesquels portent les demandes de la mairie :

- L'élargissement de la partie place côté rue Jussieu, dans le prolongement de la rue Linné
- L'aménagement végétal de la place

Le projet et son avancement, par M. Perret de la RATP

Le projet fait l'objet d'une instruction réglementaire auprès des services de la mairie centrale, des services de la mairie d'arrondissement, des différentes directions techniques à la fois de la ville et de l'État pour réaliser ces travaux. La réunion d'ouverture de chantier a eu lieu en mars 2019 et les travaux ont commencé en juillet. Des emprises ont été installées en mai 2019. Enfin, neuf arbres ont dû être déracinés.

Le projet consiste en la réalisation d'un escalier mécanique à la descente venant s'insérer en parallèle des escaliers existants. La réalisation des structures en béton est en cours.

Les prochaines étapes concernent la fin des travaux de génie civil, le gros œuvre se terminera en février 2020. L'escalier mécanique sera inséré début mars et la place sera remise en état, y compris l'élargissement du trottoir, en mars 2020.

Depuis la mise en place du nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris, c'est au concessionnaire qui intervient sur l'espace public de réaliser la réfection de voirie. La RATP dispose donc d'une enveloppe allouée pour la réfection. Il s'agit de travailler avec les différents services compétents en la matière de la Ville de Paris pour définir quoi faire avec cette enveloppe (bitume, herbe, gravier,...). Nous n'avons aucune obligation formelle à restituer un espace tel qu'il était initialement. Il est possible d'évoluer. C'est toutefois une

prérogative des services de la Ville de Paris, nous suivrons leurs instructions et nous les accompagnerons.

La mise en service de l'escalier mécanique est prévue en juillet 2020.

Six des neufs arbres déracinés seront replantés au même endroit et les trois autres seront replantés en complétant des alignements existants.

Il n'a pour l'instant pas été envisagé d'en planter plus, le sol de Jussieu étant déjà chargé de concessionnaires et d'ouvrages RATP. Par exemple, la voûte de la salle des billets de la RATP est à fleur de voirie. Il n'y a pas suffisamment de hauteur ni de profondeur pour l'enracinement des arbres. Nous avons mis énormément de temps à trouver ces trois espaces qui se trouvent tout de même compléter des alignements existants.

Suite à de précédentes discussions, les services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ont été sollicités afin de réfléchir à cette végétalisation. Une réunion aura lieu la semaine prochaine afin de voir ce qu'il est possible de proposer.

L'élargissement du trottoir comprendra la création d'un quai-bus au droit de l'espace réaménagé et jusqu'à la fontaine. C'est une évolution de la géométrie de la place qui a été étudiée et validée par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements avec un financement par la RATP.

Mme la Maire insiste pour que les riverains soient associés au projet de végétalisation de la place grâce à des ateliers participatifs avec la Direction de la Voirie, la RATP, la Direction des Espaces Verts et un représentant de Sorbonne Université.

Questions des administrés et des élus

- ◆ *La largeur des quai-bus est trop importante et gêne la circulation, peut-on la réduire ?* la largeur du quai-bus est imposée par des raisons d'accessibilité. C'est un sujet partagé entre la RATP et les services de la ville. Un utilisateur de fauteuil roulant qui descend du bus doit avoir un espace suffisant et nécessaire pour le faire, pour que la RATP puisse déployer la palette, que l'ufr puisse descendre, et qu'il puisse circuler sans gêne. Par ailleurs, des arceaux vélo seront implantés en avant du quai, il n'y aura donc pas de véhicules qui viendront gêner la mise à quai du bus. Pour les machinistes, il s'agit de se positionner au plus près, et de ne pas avoir de grande marche à franchir, que ce soit pour un piéton ou un ufr.
- ◆ *Le kiosque à journaux sera-t-il réinstallé ?* Oui, sous une nouvelle formule.
- ◆ *Serait-il possible qu'à l'occasion de ces travaux la RATP filtre les particules fines qu'elle rejette et en faire ainsi un chantier pilote sur ce plan ?* Il y a effectivement un sujet autour des particules fines. Le fait de faire circuler des métros avec des roues en fer sur du rail en fer et un freinage mécanique génère des particules. Le sujet a été pleinement pris en compte par la RATP qui a une cellule environnement avec des docteurs en pollution. Cependant, ce qui fait débat, c'est la particule fine issue de la combustion du moteur diesel que l'OMS a défini comme étant cancérigène. Il n'a jamais été évoqué que les particules fines métalliques soit cancérigènes. Un amalgame est fait entre les caractéristiques physique et chimique de la particule fine.
Il y a effectivement de la particule fine créée par le métro. Pour cette raison, la RATP modernise le métro et notamment son matériel avec la mise en place d'un freinage électrique qui conduit à générer beaucoup moins de particules fines qu'auparavant. Ce plan de progrès, conduit avec Île-de-France mobilité qui est propriétaire du matériel, est déjà engagé avec du nouveau matériel sur les lignes 5 et 2. C'est déjà le cas également pour les lignes automatiques 1 et 14. Un nouveau matériel, le MF 19 viendra remplacer

toutes les anciennes rames des lignes 3 et 10, puis des lignes 7,8 et 13 jusqu'à 2030 avec des mises en œuvre dès 2022, 2023 et 2024. Nous agissons sur la source.

Se pose également la question de la filtration. L'air qui circule dans le métro vient de l'extérieur, de l'espace urbain parisien, constitué de particules fines. Les bouches d'aération du métro ont pour vocation d'assurer le désenfumage, la sécurité des voyageurs en cas de sinistre. L'ouvrage de ventilation de Maubert a été rénové à ce titre. L'air entre dans les espaces du métro depuis les trémies d'accès au métro et est évacué par des ventilateurs qui tournent au ralenti. Si l'on voulait filtrer l'air par ces bouches d'aération, nous estimons qu'il faudrait multiplier par trois le nombre de bouches d'aération sur l'espace parisien. C'est une question de capacité de débit d'air. Nous avons pris le parti de réduire les émissions à la source. Par ailleurs, nous menons une expérimentation avec Air Liquide sur de la filtration dans nos espaces pour capter les particules.

Une autre solution consisterait en un autre système d'aération dédié, des ouvrages pour le désenfumage et tout un réseau de bouches pour évacuer l'air filtré.

La RATP travaille avec l'agence nationale de la santé et de la veille sanitaire et leurs médecins. Des études sont effectuées sur les conducteurs de métro et les agents de station. Elles montrent qu'il n'y a pas de mortalité anormale pour ces personnes.

Des données de la RATP sont mises en ligne avec les mesures de polluants et de la qualité de l'air. Il existe un réseau permanent de surveillance de la qualité de l'air.

- ◆ *Pourquoi l'arrêt des bus 67 et 89 a-t-il été installé à cet endroit, placé un peu plus haut il aurait moins gêné. En effet, quand on descend la rue Linné sur le trottoir de droite, on est obligé de traverser la rue, la rue des Boulangers et de retraverser la rue Linné alors qu'il n'y a pas de passage clouté.* La RATP exploite un réseau de bus et les emplacements des points d'arrêt sont issus de la réflexion d'un travail collectif avec la Ville de Paris. En cas d'arbitrage c'est à cette dernière que revient la décision finale de l'aménagement qu'elle réalise sur son espace. En l'occurrence ce point d'arrêt a été suggéré par la RATP, car il est sur une place et vient desservir un pôle attractif en termes de flux. Par ailleurs, il s'agit d'avoir une inter-distance entre les points d'arrêt à peu près équilibrée. La ville fait ensuite son choix de la position des points d'arrêt.

2. Point d'information sur la pollution au plomb dans le 5^e

Madame la Maire confie la présidence du conseil à M. Isare afin de défendre en Conseil de Paris quatre vœux concernant la pollution au plomb, notamment la mise en place d'une cartographie évolutive de la pollution au plomb et la réalisation de prélèvements dans l'ensemble de Paris avec des systèmes d'information dans toutes les crèches et les écoles quant aux bons gestes à adopter pour les parents et le personnel.

La ville a par ailleurs accepté de faire des prélèvements dans tout le 5^e arrdt dans toutes les écoles et les crèches, bien au-delà des 500 m autour de Notre-Dame.

Questions des administrés

- ◆ *Pour les parents d'enfants dont les taux sont au-dessus de 25, seuil de sécurité, existe-t-il un médecin ou un service référent vers lequel les familles peuvent se tourner ?* L'AP-HP a mis en place des consultations à l'Hôtel-Dieu pour répondre aux craintes que les gens peuvent avoir. Il y a une consultation spécifique sur la problématique plomb suite à l'incendie de Notre-Dame.

- ❖ *Lors d'une réunion sur le plomb il a été évoqué le fait que les parcs où les enfants jouent n'avaient pas été testés. Il avait été question du parc Paul Langevin. Je voulais savoir s'il avait été testé. Ce parc a été testé le 11 septembre, et les analyses étaient satisfaisantes.*
- ❖ *Comme mentionné dans un article de Mediapart dernièrement, et dans la mesure où le chantier n'a jamais été décontaminé, des poussières de plomb sont toujours émises. Des parents d'élèves souhaiteraient avoir de nouveaux tests pour vérifier que la tendance est à la baisse plutôt qu'à la hausse par rapport au dernier test. Le représentant de l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous a informés que le plomb étant un métal lourd, toutes les particules ont été dispersées au moment de l'incendie. Une fois l'incendie maîtrisé et le chantier sécurisé, plus aucune particule de plomb ne se disperse dans l'air.*

3. Communication sur le Budget participatif 2019

Voici les six projets retenus lors du vote des parisiens :

- « Des équipements sportifs plus accueillants pour les usagers » qui a obtenu 1050 voix pour un budget de 255 000 € ;
- « Réhabilitation de la surface de la promenade piétonne port de la Tournelle » pour un budget de 300 000 € ;
- « Rénovation de la fontaine de la place Jussieu » pour 15 000 € ;
- « Place aux véhicules propres ». Nous le faisons beaucoup dans le cadre des zones à 30 km/h, il s'agit d'intensifier l'implantation d'ancrages vélos pour 5000 € ;
- « Rénovation des blocs sanitaires de l'école arbalète » pour 50 000 € ;
- « Végétalisation de la cour de l'école primaire 10, Rue Rollin » pour 300 000 €.

+ Questions des administrés

- ❖ *Lors de la présentation des projets, le porteur du projet de rénovation de la fontaine de Jussieu n'était pas présent. Une chose m'inquiète. Je ne sais pas si la fontaine actuelle est signée. Si ce n'est pas le cas, j'aimerais qu'au moment de la restauration de la fontaine on y remédie. Je souhaiterais une plaque avec le nom du sculpteur, la date de la sculpture et les conditions du projet. Par ailleurs, du fait que les budgets participatifs prennent beaucoup de temps à se mettre en place, deux, trois, voire quatre ans plus tard, un suivi est nécessaire. Je suis assez sensible à ce projet. L'idée première du projet était le nettoyage de la fontaine, il s'agit de la remettre en valeur. Nous regarderons les informations apposées sur une plaque (sculpteur année, etc.). Le sculpteur est M. Guy Lartigue et la fontaine date de 1994.*

4. Questions diverses

- ❖ *J'aimerais savoir pourquoi la mairie du 5^e ne s'est pas jointe aux mairies des quatre premiers arrondissements de Paris pour essayer d'interdire les locations saisonnières du type Airbnb. La mairie du 5^e s'associe, comme toutes les autres mairies, en accompagnant les signalements faits par les riverains pour des immeubles où des locations Airbnb sont supposées. Nous aiguillons les agents de contrôle de ces locations saisonnières pour que les contrôles soient effectués. Dans le Parisien d'il y a quelques mois, un article mentionnait le montant des amendes pour les locations saisonnières type Airbnb par arrondissements. Le 5^e arrdt était dans les premiers, car il y a beaucoup de contrôles. Aujourd'hui, les particuliers sont autorisés à louer leur logement pour une durée maximale de 120 jours.*

La séance est levée.